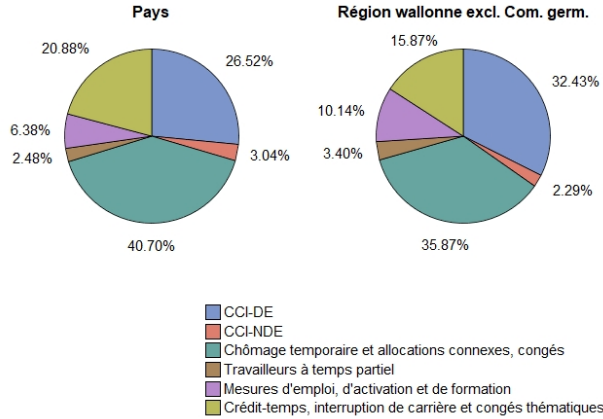


## Région wallonne à l'exclusion de la Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	2.286.859	31,1
Assurés contre le chômage (2)	1.075.842	28,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	893.528	26,6
Taux du chômage (4)	11,9	

Vision globale 2020	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits) (8)	1.042.032	34,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	11.125	38,3
Dossiers litigieux achevés (8)	30.901	37,7
Contrôles achevés (8)	13.188	31,0
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	15.082	32,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	1.627	86,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	2.140,0	38,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	3.358,9	34,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR (8)	200,6	48,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR (8)	32,0	42,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	105.945	38,1	
		Après études	19.302	64,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	6.268	30,8	
		Chômage avec complément d'entreprise	3.816	36,0	
		Allocation de sauvegarde	154	28,6	
		Hommes	75.164	39,7	
		Femmes	60.321	40,2	
		Chefs de ménage	39.609	42,5	
		Isolés	36.167	40,0	
		Cohabitants	59.709	38,4	
		Total	135.485	39,9	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	822	28,0
			Chômage avec complément d'entreprise	7.510	23,4
			Chômeurs âgés	1.108	33,1
			CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	112	19,7
Total	9.552	24,6			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	806	72,9	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	1.490	50,3	
		Vacances jeunes	250	11,6	
		Vacances senior	14	8,5	
		Congés: soins d'accueil	20	16,7	
		Total	147.253	28,6	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Total	14.061	44,8	
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	148	35,9	
		Total	14.209	44,7	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	142	66,6	
		Activa - réglementation régionale	24.759	84,4	
		Programmes de transition	840	61,6	
		SINE	3.104	36,7	
	Mesures pour travailleurs	599	9,5		
	Mesures de formation	Formation professionnelle	7.318	29,7	
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	5.075	55,7	
		Autres	3	2,6	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	66,7	
		Allocation en compensation de licenciement	500	24,6	
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	1	26,0	
		Total	643	44,9	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	17.054	36,1	
		Sans allocations	491	49,7	
		Total	17.546	36,3	
	Crédit-temps	Avec allocations	19.927	21,0	
		Sans allocations	2.104	24,8	
		Total	22.031	21,3	
	Congés thématiques	Avec allocations	Total	25.227	23,0
			Sans allocations	1.503	27,0
		Assistance médicale	Total	1.239	6,5
			Congé parental	25.467	26,6
Congé pour soins palliatifs		24	7,9		
Total		26.730	23,2		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)		Nombre	% par rap. au pays
Attestations (8)	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	8.110	9,9
	Autres attestations	51.025	44,2
	Total	59.135	30,0

(1) Population au 1er janvier 2020 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2019. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM);
- c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2019; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2019 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).

(8) Communauté germanophone y incluse.